

Commune de Sainte Feyre –

Décisions prises par le conseil municipal dans sa séance du 22 février 2017

ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Le Conseil Municipal, décide de procéder à l'élection d'un adjoint en remplacement de M. SOUTHON et de Mme STEUX, démissionnaires de leurs fonctions d'adjoints.

Après vote à bulletin secret, M. Jean-Yves COUTURIER est élu adjoint par 14 voix et 5 bulletins nuls.

AUTORISATION D'INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE LOTISSEMENT CHER DE LU III

Le conseil municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions (MM. AUGER – DURAND – Mme GASPARD) approuve le projet d'installations d'éclairage public établi par le SDEC pour Cher de Lu 3 et précise que le financement sera assuré à 100 % par la commune pour 28 425,86 euros H.T.

LOTISSEMENT CHER DE LU 3 : RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord pour vendre les lots 4 – 5 – 6 – 7 et 10 d'une contenance totale de 2 715 m² au prix de 25 euros le m² à l'Office Public de l'Habitat de la Creuse « Creusalis » et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, se déclare favorable à la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

CONVENTION DE DÉMATÉRIALISATION CNRACL

Le conseil municipal accepte la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le Centre de Gestion de la Creuse et la commune et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

VENTE DU TERRAIN DE VILLEMEAUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre à Mme Bourgeois le terrain communal de Villemeaux cadastrée section ZM n° 379 d'une contenance de 29 a 23 ca au prix de 8,50 euros/m². Les frais notariés liés à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir.

ARRET DE LA RÉALISATION DES PRESTATIONS FUNÉRAIRES

Le Conseil municipal par 1 voix contre (Y. Pilipovic) , 4 abstentions (S. Bachelart – P. Auger – O. Durand – I. Gaspard) et 14 voix pour décide de mettre fin à la réalisation de prestations funéraires par les services municipaux à compter du 1^{er} mai 2017.

MOTION POUR ASSURER LES REMPLACEMENTS DANS LES ÉCOLES

Le conseil municipal accepte la motion demandée par les parents d'élèves de Sainte-Feyre et demande aux services de l'Éducation Nationale de fournir tous les moyens nécessaires pour assurer la continuité de l'enseignement dans le département de la Creuse.

INFORMATIONS DIVERSES

Le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire sur délégation du conseil municipal. Une information est donnée sur les décisions prises lors du conseil communautaire du 18 janvier.